



5.4

Le service de la femme dans l'Eglise

1. Références fondamentales

En réponse à la question de la juste évaluation du service féminin dans l'Eglise, nous nous référons à l'image biblique de la femme : Eve, comme Adam, a été créée à l'image de Dieu. Elle fut placée au côté d'Adam comme aide de même valeur que lui. Protégée par le mariage institué par Dieu, elle aidait son mari à assumer le mandat de culture et de procréation. La différence - jamais dépréciation - de la femme, peut s'épanouir pleinement en tenant compte simultanément de sa soumission à l'homme. Celle-ci n'est pas une invention humaine, mais l'ordre de Dieu dans sa création, ce dont nous trouvons affirmation dans les trois premiers chapitres de la Bible et confirmation dans le Nouveau Testament par Jésus et les apôtres. Cet ordre voulu de Dieu ne posait pas de problème au temps de l'Ancien, comme du Nouveau Testament ; au contraire : le service de la femme était dès le tout début un complément harmonieux au mandat et service de l'homme. Une étude approfondie du thème : "La femme dans l'AT et le NT" étonnera par le nombre d'exemples de vraie crainte de Dieu, de pureté, de fidélité et de don de soi, ainsi que de courage. De même, la position élevée et le service plein d'abnégation de certaines femmes en Israël et dans l'Eglise néotestamentaire est à relever.

Il n'y a là aucun sentiment d'écrasement ou d'esclavage de la femme malgré le plein accomplissement de l'ordre de création de Dieu. Au contraire, nous sommes émerveillés de constater comment Dieu a équipé la femme de façon particulière pour un service spécifique.

2. Possibilités et limites au service féminin selon le NT

Pendant son service terrestre, Jésus était accompagné et soutenu, entre autre, par des femmes (Luc 13). Quelques unes d'entre elles se tinrent sous la croix, lorsqu'il souffrit et mourut en portant le péché de l'humanité. Elles l'accompagnèrent à son dernier lieu de repos et le troisième jour après sa mort, elles furent les premiers témoins de sa résurrection. Après son ascension, elles attendirent la venue du Saint-Esprit avec les onze et, comme ces derniers, réalisèrent la nouvelle naissance par le Saint-Esprit. Dans les Actes des Apôtres, ce sont surtout Tabita, Lydie et Priscille, qui sont devenues exemplaires pour le service de la femme dans l'Eglise.

– Tabita était "disciple" de Jésus ; à Joppé elle s'occupait de veuves en leur cousant des robes et des vêtements (Actes 6).

- La commerçante Lydie a ouvert spontanément son cœur au message de Jésus et de la même manière, a mis sa maison à disposition de Paul et de ses collaborateurs ; il est fort probable que c'est là aussi que s'est formée la première Eglise de maison à Philippes (Actes 9).
- La femme du faiseur de tentes Aquilas - Priscille - a hébergé et nourri Paul pendant 18 mois à Corinthe et plus tard, ensemble avec son mari, elle a "expliqué de manière plus exacte le chemin du Seigneur" (Actes 18 et 19).
- Romains 16 nous fait connaître Phoebée comme première diaconesse des Eglises naissantes. Dans la longue liste des salutations aux Romains, nous trouvons la mère de Rufus comme mère en Christ, de laquelle Paul dit qu'elle est aussi "devenue une mère" pour lui (v. 13).
- En Tite 2, les sœurs aînées sont exhortées à être des exemples et des enseignantes pour les plus jeunes sœurs et en 1 Pierre 3, l'apôtre donne des directives aux femmes croyantes afin qu'elles gagnent leurs époux inconvertis pour Jésus.

Nous constatons donc que les femmes régénérées ont pris conscience des grandes tâches à accomplir à la maison et dans l'Eglise pour son édification ; aujourd'hui aussi, elles peuvent s'engager dans ce sens (cf. en plus des noms cités, aussi à Evodie et Syntyche, Philippiens 4. 2-3). Dans l'assemblée des saints, il leur était permis de prier et de prophétiser (1 Corinthiens 11) ; mais le NT ne tait pas non plus les limites de leur service :

Selon 1 Corinthiens 14. 34 et 1 Timothée 2, la prise en charge d'un ministère de pasteur n'est pas autorisée pour la raison suivante : "Adam fut créé d'abord, ensuite Eve. Et Adam n'a pas été séduit, mais c'est la femme et elle tomba dans la transgression". Il ne nous appartient pas de refuser cette directive divine, comme étant misogyne ou d'un autre temps, aujourd'hui dépassé. D'autre part, une étude attentive de tous les passages du NT relatifs aux tâches de direction dans l'Eglise, fait ressortir qu'il n'existait, ni n'existe aucune femme apôtre, évêque, présidente d'Eglise (donc pas de femme dans le cercle des Anciens).

Pourquoi la femme rechercherait-elle des services que le Seigneur n'a pas prévu pour elle, alors qu'un spectre très large de possibilité lui est ouvert ? Dans une vision globale de l'AT et du NT, il n'est pas difficile de respecter les limitations des services de la femme dans l'Eglise comme étant la volonté de Dieu, puisqu'elles se réfèrent à l'ordre créateur de Dieu et à la chute.

3. Dix directives concernant le service de la femme dans les Eglises

(reprises, avec autorisation des frères dirigeant la "Pilgermission St-Chrischona", avec légère modification de leurs directives "Le service de la femme dans l'Eglise" du 6 mai 1993,)

- L'Eglise de Jésus-Christ est destinée à vivre une communion efficace de frères et de sœurs, face au monde, dans un esprit d'humilité et d'amour désintéressé, d'amitié et d'unité, ainsi que de détermination en servant simultanément Dieu et les hommes.
- La femme croyante - comme l'homme croyant - sont appelés à servir, selon les dons que Dieu a dispensé, les membres et les groupes, pour le bien de toute la communauté en parole et en action.
- Si les hommes croyants prennent conscience de leur place dans l'Eglise selon l'Ecriture, les femmes croyantes trouveront d'autant mieux leur pleine identité selon le Seigneur, et leur fonction dans l'Eglise.
- Dans l'Eglise chrétienne, les relations entre hommes et femmes sont à vivre "en Christ". Le respect et la reconnaissance de l'ordre et du mandat voulu dans la création sont primordiaux, la collaboration selon les directives bibliques au service du royaume de Dieu tout autant. Ce n'est que lorsque les deux parties ne sont pas guidées par la peur (c.-à-d. que l'homme perd sa crainte devant l'indépendance et la compétence de la femme, comme cette dernière perd sa crainte d'être mise sous tutelle par l'homme) que se réalise un partenariat engendrant des performances communes stimulantes.
- La femme mariée prend conscience de son service en accord avec son mari. Les tâches familiales, le service au foyer et auprès du voisinage forment un point d'appui prioritaire pour son engagement. La subordination à son mari reste valable, même en ce qui concerne les nombreuses possibilités d'engagement et de collaboration dans l'Eglise.
- Souvent active professionnellement, la femme seule s'engage selon ses possibilités au service de l'Eglise. L'Eglise appréciera son engagement et ses capacités et la stimulera de façon concrète. Il faut veiller à ce que l'Eglise soit ressentie comme une famille spirituelle aussi pour les célibataires, les femmes qui élèvent leurs enfants seules et les veuves. Dans un environnement culturel de privatisation accrue et d'isolement, la création de communautés d'habitations chrétiennes mérite une toute nouvelle attention.
- Les femmes mariées et célibataires reconnaissent leur égalité et leur vocation commune dans l'Eglise. De ce fait, il se crée d'une part un enrichissement multiple et réciproque. D'autre part s'ouvre une collaboration plus efficace et mieux positionnée pour le bien de l'Eglise, de son activité missionnaire et diaconale, pour son service pour les enfants, la jeunesse, les parents, les aînés, les malades, les malades, de même que des gens du dehors.
- Dans la vie quotidienne de l'Eglise et dans le témoignage oral, le service pratique des femmes (diaconie) et leur service de relation d'aide (conseil et cure d'âme) sont équivalents au service des hommes dans le rassemblement de l'Eglise. Selon leurs dons spécifiques, elles peuvent être intégrées dans divers secteurs d'activités, p.ex. relation d'aide, service de visite et de témoignage

(école du dimanche, travail parmi les enfants, groupes de maisons), collaboration à l'organisation de cultes, médias, services sociaux (aide aux voisins, soins aux malades, aide sociale aux chômeurs, demandeurs d'asile, enfants d'étrangers).

- L'Eglise a besoin du conseil et de l'engagement des femmes pour l'organisation et le partage des responsabilités dans les différents secteurs d'activité communautaire, p.ex. resp. de dicastère. En effet, leur absence porte préjudice au développement des d'assemblées chrétiennes et à la réalisation de leur tâche dans notre société. La direction de l'Eglise doit consciemment encourager et stimuler une telle collaboration.
- Des femmes peuvent être nommées pour une collaboration à plein temps aux devoirs de l'Eglise. Elles ne seront cependant ni prédicateurs, ni Anciens, mais missionnaires, assistantes de paroisse, diaconesses, catéchètes ou au service des malades. La formation et l'assistance y relative et appropriée à leur ministère leur sera assurée.

1994

Publié par le Comité UAM